

Pêches en eaux profondes dans les eaux européennes : expertise et travaux menés par l'Ifremer

La pêche dite profonde est souvent présentée comme une aberration écologique de par les dommages causés par les engins de pêche aux fonds marins et aux populations exploitées, et comme une activité non contrôlée et mal connue scientifiquement.

Outre le fait qu'il est nécessaire d'éviter toute généralisation (les situations pouvant être très diverses selon les régions du monde et les types/modalités d'exploitation) et qu'il faut considérer la pêche comme une activité de cueillette qui n'est donc pas exempte de tout impact sur l'environnement (aucune activité humaine ne pouvant être considérée comme totalement dénuée d'impact), l'Ifremer tient à faire connaître son expertise et les travaux de recherche que mènent ses équipes sur la définition des pêches profondes, sur la situation des ressources exploitées, sur les impacts sur l'environnement et sur les modalités de gestion.

Définition des pêches profondes

La définition de la pêche profonde fait encore débat. Faut-il considérer la pêche profonde comme l'activité de pêche au-delà d'une certaine profondeur ou de l'activité qui cible des espèces dites profondes ? L'organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation ([FAO](#)) définit comme profondes les eaux dont les profondeurs sont supérieures à 200 m tandis que le Conseil International pour l'Exploration de la Mer ([CIEM](#)) utilise une limite à 400 m. Une définition qui repose sur un critère strictement bathymétrique engloberait des activités très différentes : en effet, en plus de la pêche des espèces profondes, il existe des pêcheries d'espèces du plateau continental (baudroies, merlus, cardines) jusqu'à 600 voire 1000 m.

Dans les eaux européennes, les pêches profondes sont légalement définies par une liste d'espèces capturées qui comprend la lingue bleue, pêchée de 400 à 1300 m ainsi que le phycis de fond, le grenadier de roche et le sabre noir, pêchés par 750 à 1500 m. A ces profondeurs, on trouve aussi l'empereur et des petits squales qui étaient commercialisés, avant leur interdiction, sous l'appellation "siki". Au-delà de 1500 m l'activité de pêche est aujourd'hui quasi-inexistante en Europe parce qu'elle est très coûteuse et que l'abondance des ressources y est plus faible.

L'Ifremer développe, dans le cadre du projet DEEPFISHMAN, une approche originale pour définir les pêches profondes en combinant le critère profondeur et la proportion de biomasse des populations de poissons de part et d'autre de cette profondeur.

Des espèces avec des biologies très différentes

Quelques espèces profondes atteignent des âges très élevés (l'empereur peut vivre 120 ans, le grenadier 70 ans). Leur croissance lente et leur reproduction tardive ne leur permettent de supporter qu'un taux d'exploitation très modéré. D'autres espèces également appelées 'espèces profondes' ont des biologies très différentes, avec des longévités plus faibles, 25 ans pour la lingue bleue ce qui la rend comparable à la morue, 15 ans pour le sabre noir.

Les pêches en eaux profondes et la réglementation

En France, les espèces profondes sont exploitées par des chalutiers hauturiers basés dans les ports de Boulogne-sur-mer, Concarneau, Le Guilvinec et Lorient. Leurs zones principales de pêche sont à l'ouest de l'Ecosse et autour des îles Féroé.

Le développement rapide et non limité, au début des années 1990, de l'activité de pêche sur les espèces profondes, a conduit à un déclin rapide et important de ces ressources. A partir de 2003, des mesures de gestion ont été adoptées : quotas (et même l'interdiction de pêcher des espèces comme l'empereur et tous les requins profonds), protection des aires de concentration de la lingue bleue. De plus, afin de protéger les coraux profonds, les grandes éponges et d'autres organismes [benthiques](#), des zones où la pêche profonde est interdite sont également imposées depuis 2003. La réglementation comprend aussi des mesures pour faciliter le contrôle (par exemple les pêches profondes ne peuvent être débarquées que dans quelques ports), pour fournir des informations sur les ressources et les écosystèmes (les navires de pêche profonde doivent embarquer des observateurs), et pour limiter la puissance de la flottille des Etats pêcheurs par un système de licences.

Le diagnostic sur l'état des ressources profondes

L'Ifremer, au sein du CIEM, participe à l'élaboration des diagnostics sur les principales ressources exploitées dans l'Atlantique nord-est, y compris ceux sur les espèces profondes. Pour ces espèces en particulier, un gros travail de collecte de données a été réalisé ces dernières années grâce à la présence d'observateurs à bord des navires concernés, mais également grâce à l'accès à des données très détaillées de nombreux patrons de pêche. L'analyse de ces informations a nécessité le développement de modèles spécifiques, ce qui permet aujourd'hui d'établir pour les principaux stocks exploités des diagnostics relativement robustes.

Les diagnostics et avis émis en 2012 par la communauté scientifique internationale (CIEM) reconnaissent que **l'exploitation des stocks poissons profonds a été amenée à un niveau soutenable (après la surexploitation du début des années 2000). Cette amélioration montre que les effets positifs d'une gestion appropriée peuvent se faire sentir assez vite**, même pour des poissons profonds. En effet l'amélioration de l'état des stocks de poissons profonds résulte de la réduction par un facteur 4 de l'effort de pêche international (données CSTEP) sur ces espèces depuis 2003.

La durabilité de l'exploitation de ces stocks (grenadier, sabre et lingue bleue) est montrée. Ces trois espèces représentent près de 60 % des captures réalisées par les chalutiers dits de grands fonds. Si le nombre des autres espèces capturées de manière accessoire peut être important, la plupart le sont en très petites quantités. Les captures rejetées ont été estimées par des observateurs embarqués (programme Obsmer) à 20 % des captures totales. Les observations ont montré que les rejets sont largement dominés par deux espèces : le mullet noir et la grande argentine pour lesquelles les scientifiques n'expriment pas de préoccupations.

Impact de l'activité de pêche sur les écosystèmes

L'impact de l'activité de pêche sur les écosystèmes marins vulnérables (coraux d'eau froide, éponges...) est bien documenté. Ainsi, au cours de la campagne BobGeo (2009) menée par l'Ifremer dans le golfe de Gascogne dans le cadre du projet européen CORALFISH, il a été montré clairement des traces de chalutage dans des champs de coraux. D'autres campagnes (par exemple la campagne Ifremer CARACOLE en 2004) montrent que d'autres engins (filets, palangres) peuvent également causer des dommages aux écosystèmes vulnérables. Cependant, les destructions observées dans le passé, et notamment au début de la pêcherie profonde, sont aujourd'hui réduites par la mise en place de zones fermées, par la très forte réduction de l'effort international, et par le gel de l'empreinte écologique que les pêcheurs s'imposent en limitant les activités de pêche au chalut aux seules zones sédimentaires.

Outre ces travaux de recensement des écosystèmes marins vulnérables, l'Ifremer travaille à **l'amélioration des engins de pêche pour limiter leur impact sur le fond**. Ainsi l'Ifremer est partenaire d'un projet de recherche soutenu par la Commission européenne qui vise à réduire les interactions entre le chalut et le fond.

Améliorer les connaissances et la gestion

Les connaissances des poissons et écosystèmes profonds augmentent rapidement. L'aire de répartition, la longévité et la croissance des poissons profonds exploités sont aujourd'hui bien connues. Les modèles utilisés pour établir des diagnostics s'améliorent et permettent aujourd'hui d'avoir une vision plus précise de l'état des ressources. Les écosystèmes profonds ont été étudiés et cartographiés, ce qui permet d'identifier les zones les plus vulnérables et de les protéger. Le projet européen DEEPFISHMAN coordonné par l'Ifremer travaille à l'amélioration des diagnostics sur les stocks et pêcheries profonds. Ce projet vise également à faire des propositions en matière de modalités de gestion.

Même si la gestion des pêches actuelle a déjà mis fin à l'essentiel de la surexploitation des poissons profonds, la poursuite des recherches sur ces populations et ces écosystèmes profonds devrait encore aider à l'amélioration de cette gestion pour assurer le renouvellement durable de ces stocks tout en permettant le maintien d'une activité de pêche. Une interdiction pure et simple des pêches profondes, dont la durabilité est au moins en partie atteinte, n'apparaît alors pas indispensable à la tenue des objectifs de l'approche écosystémique des pêches. Cependant, comme toute décision de gestion, celles concernant les pêches profondes relèvent du pouvoir politique, pas du scientifique.